

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° I-CF651

présenté par

M. Naegelen, M. Zumkeller, Mme Auconie, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Six et
Mme Thill

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.